

# FCT17B – Le droit de la construction et les responsabilités des constructeurs

Assimiler le contexte législatif de l'assurance construction et les obligations qui pèsent sur les constructeurs

**Code produit :** FCT17B

**Niveau :** Perfectionnement

**Modalité :** Classe virtuelle

**Durée (en heure) :** 2.33

**Tarif :** 186,67

**Eligible DDA :** oui

**Public :**

Tout collaborateur souhaitant s'initier au risque construction, tout agent général d'assurance

**Prérequis :**

Aucun

## Objectif

- Connaître les bases du droit de la construction et distinguer les responsabilités et garanties qui pèsent sur les constructeurs

## Programme de la formation

Le cadre juridique

- Avant 1978
- Loi Spinetta du 4 janvier 1978

Les obligations des constructeurs

- Définition des constructeurs
- Importance de la notion d'ouvrage
- Responsabilités et garanties des constructeurs
- Garanties légales
- Responsabilités autres que les garanties légales
- Responsabilités des différents intervenants

## Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
  - Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
  - Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage
- Méthodes pédagogiques**
- Exposés à partir d'un diaporama
  - Réalisation d'exercices et de cas pratiques
  - Échanges d'expériences avec les participants